RÉDUCTION

Des Bénéfices, des Couvents des deux sexes, &c. &c. &c.

PARMI les grands objets qui occupent l'Assemblée Nationale ; il n'en est pas qui mérite plus son attention que la réforme de l'Eglise. Les uns pensent qu'il suffit de corriger la disproportion énorme qui se trouve entre les Bénéfices, d'en défendre, dès à présent, l'accumulation sur la même tête, d'y introduire enfin l'égalité de fortune, autant que la différence hyérarchique le permettra. D'autres veulent qu'on supprime les couvens des deux sexes, ainsi que les abbayes, prieurés & autres Bénéfices; ensorte que l'église ne puisse compter parmi ses Membres que des Evêques, des Curés & des Vicaires. Dans ce dernier ordre de choses, il y a déjà plus de simplicité; & pour une plus grande perfection, il en est qui pensent que le nombre des Evêques & Archevêques peut se réduire au moins de moitié; pour plus de perfection encore, que l'Etat doit s'emparer de tous leurs bénéfices, & as-

signer à chacun d'eux un revenu convenable à un Prince de l'Eglise, mais assez modeste pour lui rappeller que s'il est Prince, il est aussi successeur des Apôtres; enfin, ils leur permettent d'être plus riches que Jésus-Christ, mais beaucoup moins que le Pape. Ils ajoutent que la société dont ils tiennent tout, a droit de revendiquer toutes leurs propriétés, pour y rétablir l'ordre convenable à cette société, que si Rome ancienne institua des loix agraires, que si elle refit un nouveau partage des terres, parce que la trop grande inégalité nuisoit à la république, à plus forte raison, la société plus éclairée aujourd'hui, peut-elle & doit elle faire les changements qui fassent disparaître ses vices & germer les vertus.

Que vous importe, disent ils aux Evêques, qu'on réduise votre nombre à trente ou à quarante, pourvu que vous ne souffriez pas vous même de cette réduction, & qu'elle ne se fasse que successivement, à mesure que la main de Dieu vous frappe & vous rappelle à lui. Vous ne pouvez ni ne devez avoir les affections d'un père, puisque vous n'avez point d'enfants. Considérer que vos successeurs doivent vous en tenir



lieu, c'est substituer un sophisme à la raison, une affection factice à celle de la nature. Le nombre des prêtres, dignitaires ou autres, doit être proportionné au service qu'ils doivent à la société. En avoir trop peu, serait peut-être un malheur; mais le trop est une monstruosité en politique. Il ne faut pas plus de soldats qui combattent pour l'autre monde, que pour celui-ci.

L'Eglise d'ailleurs n'eut pas toujours le même nombre d'Apôtres, elle a commencé par 13; elle en a des millions de fois plus aujourd'hui, & le monde n'en est pas devenu deux fois meilleur. D'autres vous jugent encore plus rigoureusement; ils prétendent que, si vous n'êtes utiles, vous êtes nuisibles; que votre célibat est la source la plus corruptrice des sociétés; & que la plus grande imprudence des législateurs fut de vous avoir comptés pour quelque chose, en posant les bases de l'édifice social. Je dirai en ma qualité de Citoyen, que je regarde comme démontré que les prêtres doivent être en proportion du service, & qu'il ne faut pas, pour les ordonner, autant d'évêques à beaucoup près qu'il y en a en France, que la réduction me paraît juste, pourvu qu'elle n'affecte point l'individu qui a l'honneur d'être

Evêque; & qu'il est dû devoir & de l'intérêt de l'Assemblée Nationale de réformer cet abus, comme elle en réforme tant d'autres. Les petits ménagements à cet égard seroient une faute irréparable. Dans un corps malade, il faut aller droit au mal.

J'applique le même raisonnement à tout dignitaire qui n'est pas utile. Les canonicats, prieurés, abbayes en commande, & tout bénéfice de ce genre sont des institutions sans doute fort bonnes autrefois, mais fort inutiles aujourd'hui; elles tendent à augmenter le nombre des célibataires, font vivre aux dépens de la société une foule d'oisifs & de gens à préjugés, fauteurs dans tous les temps du despotisme, & trop souvent de la superstition ou du libertinage. Que vous importe, leur diroi-je, comme à MM. les évêques qu'on s'occupe de la disposition d'un bien, quand vous ne serez plus. Encore une fois vous n'avez pas le droit d'étendre votre prévoyance, sur un dépôt que la société vous a confié, & qu'elle veut retirer.

La seule objection raisonnable que vous pourriez faire, c'est que ces bénéfices sont utiles à la Noblesse, et quelquefois aux lettres à cela je réponds que vous venez trop tard;

qu'il n'est plus question de s'occuper si un homme sera placé, parce qu'il est noble : mais bien au contraire, s'il sera noble, parce qu'il sera placé ? Toute la France rougit de cette superstition chevaleresque, et les chevaliers eux-mêmes n'y perdent pas beaucoup; d'autres routes vont s'ouvrir pour eux; ils sont enfants de la terre comme les autres, chacun y apportera sa pioche. D'ailleurs, les Cures et les Vicariats deviendront des places honorables, autant qu'utiles.

Quant aux lettrés qui sont quelquefois Chanoines, ils auront d'autres récompenses. Ces mêmes bénéfices formeront une masse qui servira aux besoins de l'Etat, et l'Etat a besoin de récompenser les lettres, et toute action qui portera un caractère de grandeur ou d'utilité marquée. Lorsque tous les yeux seront ouverts sur la chose publique, quà l'imitation de l'Assemblee Nationale, il se formera dans les provinces et dans les villes, des Etats et des Municipalités bien ordonnés ; il n'y aura plus à craindre qu'on abuse indignement des biens dont la Nation pourra disposer.

Est-il rien de plus injuste, de plus onéreux, de plus vexatoire que de prendre à un labou-

reur, non pas seulement sa dixième gerbe, mais quelquefois la septieme ? cependant il a fait toutes les dépenses préparatoires, ses sueurs ont fertilisé ce champ, et quand on lui enlève cette dixme lévitique, n'est-ce pas le plus clair de son bien, qu'on lui arrache ? Comment aimera-t il son Curé, quand à ses yeux il lui fait un vol, qui n'en est pas moins vol, pour être de convention ? il faut que le bon paysan aime son bon pasteur, & pour cela, il faut que celui-ci ne lui prenne pas la dixme et que les prônes et services du pasteur lui soient payés sur la masse des réductions d'Evêchés, Canonicats et autres bénéfices parasites; ainsi l'Assemblée Nationale ne pouvoit faire rien de plus sage que de supprimer cet abus, quant à la dixme seigneuriale elle en a proposé le rachat ; mais, il est très-essentiel que dans les réglements qui en prescriront les conditions, elle ait égard au cultivateur, de préférence à cette espèce d'hommes qui de père en fils a grévé de surcharges iniques un bien que dans l'origine elle s'est approprié par la violence. Sans cette précaution, la dixme, la féodalité et toutes les iniquités de rachat ne pouvant être rachetées que difficilement, perpétue-

roient cette honte des gouvernemens modernes.

Il ne reste plus que les Maisons Religieuses à soumettre à la réforme, soit pour augmenter le fond destiné aux Curés, Vicaires ou Prélats, soit pour être entre les mains du Gouvernement des moyens de récompense. Si j'ai été impitoyable pour MM. les Evêques, comment exiger de moi de la pitié pour des Moines ? Je supprime tous les ordres mandians ; et pour que ces bons pères ne me damnent point je les rente dès ce moment, jusqu'à l'extinction entière des individus. La mendicité des Religieux est la honte de l'Eglise, comme la mendicité du Citoyen est la honte du Gouvernement.

Le Citoyen pauvre, l'indigent, le mendiant sont les Egides que les Moines rentés opposent à leurs ennemis. « Ils nourrissent des villages » entiers, dit-on, l'orphelin, la veuve, l'in- » firme et le vieillard, sans eux seroient victimes » de la faim, ils font l'aumone, donc il faut » qu'ils soient riches. » Je dis au contraire qu'il ne faut point qu'ils soient riches ; les pauvres appartiendront à l'Etat. Je supprime les Moines quand même on ajouteroit que leurs terres sont bien cultivées, parce qu'il est facile de bien cultiver la terre, quand même ils s'occuperoient

705

de sciences, parce qu'on peut être savant sans être Moine, quand même ils se chargeroient de l'éducation de la jeunesse; parce que la jeunesse d'aujourd'hui ne doit plus se trouver sous la férule d'un Moine. Le latin, les routines des Universités et des Maisons Religieuses, ne peuvent et ne doivent plus faire le fond de notre éducation, il faut bien nous en garder, ainsi je supprime les Moines. Cependant, comme il y a des fous atrabilaires qui se dérobent au monde, des victimes obligées de le fuir, laissez, si vous le jugez à-propos, quelques cellules aux malheureux qui ont besoin de s'enfouir. Si pour l'utilité des sciences qui demandent qu'un homme ne vive que sur des infolio, vous pensez qu'il est sage de vivre sous une institution monastique, réduisez les Moines à peu de maisons, qu'elles ne soient que d'un seul ordre, jouissant de l'estime de plusieurs siècles, apportez-y les réformes qui leur rendent la vie plus douce et moins bizarre, et confisquez leurs autres biens au profit de l'Etat.

Chez KNAPEN Fils, Lib.-Imp., rue S. André, en face du Pont S. Michel.